Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Juillet 2020

L' an 2020 et le 23 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de ROSSATO Yannick, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes : CLOUET Monique, GIGOT Catherine, MANAND Christiane, MENONCIN Céline, SALVI Florence, MM : DEROO Marc-Antoine, DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, MIOTTI Denis, RICHET Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMAY Malory à M. DRUART Jean-Marie, LACAILLE Adeline à Mme CLOUET Monique, MM : DARDENNES Michel à M. DEROO Marc-Antoine, SENSIQUE Mickaël à M. MIOTTI Denis

Excusé(s): Absent(s):

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 15

Présents : 11

Date de la convocation : 15/07/2020

Date d'affichage: 15/07/2020

Acte rendu executoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le: 24/07/2020

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MENONCIN Céline

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2020-37 - Ajout d'un point à l'ordre du jour

2020-38 - Attribution des subventions aux associations locales

2020-39 - Attribution des subventions aux organismes extérieurs

2020-40 - Décision modificative n°1 - budget commune

2020-37 - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Après avoir entendu les explications de M. le Maire

Après information et validation par la commission finances réunie le 20 juillet 2020, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance

Décision modificative N°1, budget commune

Ce point sera traité en fin de séance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2020-38 - Attribution des subventions aux associations locales

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant l'avis de la commission Finances réunie le 20 juillet 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention pour l'année 2020 aux associations suivantes

Associations	Subvention de	Subvention
	fonctionnement	exceptionnelle
Football Club de Rimogne	1 200.00	500.00
Cochonnet de la Rimogneuse	1 000.00	500.00
FJEP Rimogne	2 300.00	700.00
Joue aux Verdoux	200.00	
Questions pour un champion	200.00	
Judo Club	1 500.00	1 -104.05 **
Coopérative des écoles (Desplous)	1 500.00	
Coopérative des écoles (Biston)	1 200.00	539.40
Tralal'air	200.00	800:00 ⊀
Rallye Auto Club de Rimogne	200.00	
ARAC	200.00	
Harmonie municipale	2 700.00	
Comité des fêtes	5 000.00	250.00
AIPER (parents d'élèves)	1 000.00	500.00
Office de l'imaginaire	200,00	300.00
Rimogne Off Road	200.00	



Ever matérielle



Chacun leur tour, les représentants des associations ont quittés la salle du conseil lors du vote des subventions : Monsieur Miotti pour le FJEP

Madame Gigot pour libr' artiste (pas de subvention attribuée : association extérieure à la commune)

Madame Salvi et Monsieur Druart pour l'harmonie municipale

Madame Manand et Monsieur Rossato pour le comité des fêtes

PRECISE que les subventions exceptionnelles seront versées sur présentation d'un justificatif de la dépense.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2020-39 - Attribution des subventions aux organismes extérieurs

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant l'avis de la commission Finances réunie le 20 juillet 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention pour l'année 2020 aux organismes extérieurs suivants :

	organismes	Subvention
l	APAJH de Rocroi	200.00
	Comice agricole	100.00

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2020-40 - Décision modificative n°1 - budget commune

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, Considérant la validation de cette décision par la commission finances, réunie le 20 juillet 2020 Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante sur le budget commune 2020 :

Dépenses d'investissement

2051 = + 3 715.20 2033 = + 1 000.00 2111 = - 4 715.20

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

YANNICK ROSSATO 292007/9409125:56 +0200 Ref:20200724_092201_1-1-O Signature numerique 3A Waire

YANNICK ROSSATO